

CHERS ADHERENTS,

Ci-dessous le planning des permanences au FOYER du lycée qui vous permettra malgré tout de ramener les manuels et ainsi récupérer votre chèque caution.

Par ce biais vous aurez la possibilité de continuer à adhérer à la FCPE et à soutenir le conseil local.

Devenez membre du Bureau. ***Postulez*** au Conseil d'Administration. ***Siégez*** dans les instances de votre lycée (Commissions : éducative, hygiène et sécurité, éducation santé et citoyenneté, MDL, Fonds Social, Conseil de discipline...)
Présentez-vous comme délégué de classe.

***continuons à être présent en adhérant avec le fichier ci-joint à imprimer et à ramener sur place ou par courrier :
CONSEIL DEPARTEMENTAL FCPE64
2bis place de la République
64000 PAU***

Jeudi 27 et Vendredi 28 Juin 2019	de 09H00 à 17H00
Lundi 01 et Mardi 02 Juillet 2019	de 09H00 à 17H00
Vendredi 05 – Lundi 08 et Mardi 09 Juillet 2019	de 10H00 à 15H00
<p>prix de la location 50€(ordre FCPE) Tle L-ES-S-STMG + pochettes pour les STMG tarif communiqué lors de la réservation.</p>	

DETAIL DE LA COTISATION

	Cotisation pour les non imposables	Cotisation pour les imposables (Abattement 66%).
Total de la cotisation	= 11,00 €	= 33,00 € (11,00 après déduction)
Revue des Parents *	+ 3,35	+ 3,35
Montant total	=€	=€

* facultatif mais conseillé

** Le reçu fiscal sera établi au nom de l'adhérent

Si adhésion dans un autre conseil local précisez lequel		
---	--	--

MERCI A VOUS DE CONTINUER A SOUTENIR LE CONSEIL LOCAL DU LYCEE SAINT JOHN PERSE !